

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE (ATI)

DESTINÉ AUX COMITÉS LOCAUX

PRÉSENTÉ PAR LE COMITÉ RÉGIONAL PORTANT SUR
L'APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE (CATI)

MAI 2008

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
L'ATI DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE	4
LES COMITÉS RÉGIONAUX.....	6
MISE EN PLACE D'UN PROCESSUS DE MOBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT DU MILIEU	7
FINANCEMENTS DISPONIBLES DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE	11
LEXIQUE.....	12
ANNEXE	13
RÉFÉRENCES.....	14

PRÉAMBULE

Dans le cadre de la *Stratégie de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale* du Gouvernement du Québec, l'approche territoriale intégrée (ATI) est décrite comme une démarche qui vise « l'engagement de tous les groupes de la société pour faire reculer la pauvreté et favoriser l'inclusion de l'ensemble de la population. Cette approche se caractérise par une concertation des intervenants, une intervention intersectorielle qui place l'amélioration de la situation des membres de la communauté au centre d'une action globale et qui améliore la capacité d'agir tant des collectivités que des individus qui les composent. Elle contribue à une meilleure synergie entre le développement économique local et le développement social, et un meilleur arrimage des différentes stratégies sectorielles visant l'amélioration des conditions de vie des milieux défavorisés. »¹

Au niveau de la région de la Capitale-Nationale, la Table de concertation en développement social de la Conférence régionale des élus (CRÉ) a retenu comme priorité d'action de soutenir des interventions locales et régionales liées à la mobilisation des communautés. À cette fin, un comité a été constitué et ses membres sont d'avis que l'ATI est la formule à privilégier dans la région puisqu'elle :

- ✗ place la mobilisation citoyenne au cœur du développement local;
- ✗ part des acquis de la communauté et renforce la dynamique déjà en place sur le territoire;
- ✗ intègre la dimension intersectorielle dans les interventions (une plus grande cohérence entre les acteurs socioéconomiques amène un développement mieux planifié et concerté entre les différents secteurs);
- ✗ « constitue l'ancrage concret sur le terrain de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale »².

Cette démarche est un complément aux initiatives existantes sur le territoire. Elle exige l'implication de nos élus, de tous les acteurs socioéconomiques qu'ils soient publics, privées ou communautaires, mais surtout, des citoyens qui composent la communauté. Le leadership est partagé entre tous les partenaires tant au niveau de l'analyse de la situation, de la planification des interventions, de l'action et de l'évaluation.

¹ Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, p. 69.

² Idem

L'ATI DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

Objectifs de la démarche dans la région de la Capitale-Nationale

Les objectifs de cette démarche sont de renforcer les communautés vulnérables sur le territoire de la région de la Capitale-Nationale et d'améliorer les conditions de vie de leurs citoyens en se dotant d'outils pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, peu importe les secteurs d'intervention :

- × logement, habitation
- × sécurité alimentaire
- × formation, qualification, développement des compétences
- × emploi, insertion, économie
- × santé
- × famille
- × transport
- × loisirs et sports
- × culture
- × soutien aux familles
- × environnement sain et sécuritaire et développement durable
- × etc.

Cette démarche permettra donc à la communauté de répondre à des besoins locaux, de renforcer leurs capacités communautaires et d'acquérir un contrôle sur leurs conditions de vie.

Mise en œuvre de la démarche

Dans la région de la Capitale-Nationale, l'ATI n'est pas un appel de projets, un programme, une loi ou un cadre normé. Pour nous, l'ATI c'est :

- × une démarche locale de concertation;
- × un outil d'animation;
- × une mobilisation jusque dans l'action.

Il est donc souhaitable de créer un lieu de rassemblement et d'implication où il sera possible d'agir dans un intérêt commun et où le leadership sera partagé. Cette table de mobilisation établira un plan de travail qui inclura les principales étapes suivantes :

- × élaborer et partager un état de situation intersectoriel pour une meilleure connaissance du territoire (tant dans ses forces que dans ses faiblesses);
- × identifier les enjeux prioritaires qui nécessitent une intervention;
- × monter un plan d'action concerté;
- × assurer la réalisation des priorités identifiées en demeurant mobilisé jusque dans l'action.

Les partenaires s'engagent donc dans un processus de mobilisation qui dépasse les règles habituelles de collaboration. Les actions menées dans le cadre de cette démarche sont intégrées. Les différents secteurs d'activité (éducation, santé, emploi...), les différents niveaux d'intervention (individuel, familiale, municipale...) et les différents partenaires (citoyens, organisations, élus...) sont pris en considération peu importe leur niveau d'expertise.

Lieu de l'intervention

Cette démarche a lieu sur un territoire défini dans la région de la Capitale-Nationale, par exemple une MRC ou un quartier de la Ville de Québec. Il peut être défini à trois niveaux :

- ✗ le territoire délimité géographiquement et politiquement;
- ✗ la présence de pauvreté matérielle et/ou sociale sur le territoire;
- ✗ le milieu de vie (le sentiment d'appartenance et d'identité).

Valeurs partagées par les différents acteurs impliqués

Pour que cette démarche fonctionne bien, plusieurs valeurs doivent être au centre de l'action. Elles doivent être partagées par l'ensemble des citoyens et partenaires. Pour le comité régional sur l'ATI (CATI), la justice sociale, l'engagement et la participation citoyenne, le respect de l'autonomie des communautés et des dynamiques locales et le développement durable sont des valeurs essentielles. Cependant, il n'en demeure pas moins que c'est à la communauté, elle-même, d'identifier et de respecter les valeurs qu'elle désire mettre au centre de son action.

Conditions de réussite et défis à relever

Une telle démarche nécessite certaines conditions incontournables pour en assurer le succès. Elle doit être coordonnée par une personne capable de concilier les préoccupations de tous les partenaires puisque le leadership est partagé. Cette démarche doit également être soutenue par les paliers supérieurs (régional et national), sans pour autant que ceux-ci soient directifs. Ils doivent être des collaborateurs.

Quoique cette démarche soit très prometteuse, il demeure que plusieurs défis seront à relever tout au long de sa mise en œuvre :

- ✗ mettre en valeur les différents potentiels autour de la table (citoyens, organisation, institutions);
- ✗ s'impliquer en dépassant ses ambitions individuelles et corporatives (accepter la perte de pouvoir);
- ✗ assurer un meilleur arrimage entre les interventions (politiques et programmes gouvernementaux, actions régionales...)
- ✗ garder les différents acteurs mobilisés jusque dans l'action;
- ✗ assurer le financement de la démarche (dont l'animation).

LES COMITÉS RÉGIONAUX

Rôles et responsabilités du CATI (comité portant sur l'approche territoriale intégrée)

Par ses travaux, le comité entend, d'une part, susciter des réflexions autour de l'approche et, d'autre part, favoriser le déploiement d'initiatives par la mise en place ou la consolidation de structures de concertation et de mobilisation dans les communautés les plus vulnérables. Le comité entend finalement être un soutien afin d'aider ces communautés à renforcer leur capacité d'agir tant au niveau de l'identification des problématiques que dans la recherche de solutions.

Bref, le comité désire contribuer à sa façon à l'objectif ultime de l'approche territoriale intégrée qui est d'améliorer les conditions de vie dans les milieux défavorisés en vue de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Par l'entente de partenariat, le CATI s'est vu confier le mandat de :

- accompagner les comités locaux dans leurs démarches ATI;
- apporter tout autre support aux comités locaux;
- évaluer les mécanismes d'animation et les plans d'action locaux ATI et formuler des recommandations aux comités locaux et de gestion;
- assurer la mobilisation au niveau régional;
- favoriser et soutenir l'échange d'informations sur toute question relative à l'ATI.

Rôles et responsabilités du Comité de gestion de l'Entente

Le comité de gestion de l'entente aura pour mandat :

- de superviser la mise en œuvre de l'entente;
- de statuer sur l'allocation des sommes relatives à l'entente;
- d'adopter le cadre d'évaluation entourant les plans d'action locaux;
- de réaliser les premières approches avec le niveau local;
- d'accompagner les instances locales dans la détermination des zones d'intervention où seront affectées les sommes relatives à l'entente;
- de recevoir les mécanismes d'animation et les plans d'action locaux ainsi que les recommandations du CATI.

MISE EN PLACE D'UN PROCESSUS DE MOBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT DU MILIEU

Mobilisation des communautés locales

« Un processus global par lequel les forces vives d'une communauté locale se regroupe pour agir ensemble à la réalisation d'un objectif commun.

La mobilisation des communautés locales correspond, en fait, aux actions qui suscitent l'engagement et qui regroupent des individus et des organismes locaux concernés par une situation qu'ils souhaitent transformer. Or, que ce soit au niveau des comportements individuels, des programmes institutionnels ou des structures sociétales, les changements à l'intérieur d'une communauté locale sont généralement complexes, s'échelonnant sur plusieurs étapes successives et impliquant la participation d'une diversité d'acteurs locaux. »³

C'est pourquoi l'entente de partenariat prévoit l'implantation d'un comité local qui sera responsable de déployer l'ATI. Lors de l'implantation de la démarche, chaque comité devra prendre en compte les besoins spéciaux de la population en ce qui a trait, par exemple, aux communautés ethniques, aux personnes handicapées et aux femmes.

Accompagnement du milieu par le régional

Afin de faciliter la tâche du comité local et le partage d'expertise entre les différents comités locaux qui seront mis en place dans les territoires ciblés de la région, l'entente propose au comité local d'un territoire d'être accompagné par le CATI tout au long du processus de mobilisation.

**Les lignes qui suivent proposent un processus afin de mener à bien la mise en place de la démarche ATI. Il s'agit d'un cadre de référence pouvant être adapté selon les milieux. Les moyens suggérés ne sont que des exemples.*

Les étapes d'un processus de mobilisation⁴

<u>Étape 1 – Démarrage</u>	<u>Responsables</u>
<ul style="list-style-type: none">○ Rencontrer les instances locales concernées (préfets et présidents d'arrondissements) afin de les informer des objectifs de l'ATI et de l'existence de l'entente de partenariat.○ Évaluer l'intérêt suscité par le projet.	<p>Comité régional</p> <p>Instances locales</p>

³Bill Ninacs, *La mobilisation des communautés locales, compétences requises*, Coopérative de consultation en développement La Clé, Octobre 2007

⁴ Fortement inspiré du cycle de développement de Bill Ninacs et de la démarche de mobilisation mise en place par Centraide Québec-Chaudière-Appalaches dans le cadre de son projet SVP – *petite enfance*

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| ○ Identifier les leaders. | Instances locales |
| ○ Former un comité de pilotage local représentatif du milieu (citoyens, leaders et organisations). | Instances locales |
| ○ Identifier des organisations qui pourront supporter financièrement les initiatives du milieu. | Instances locales |
| ○ Déterminer un organisme mandataire de la démarche ATI. | Instances locales |
| ○ Déposer une demande au FQIS ⁵ (incluant la résolution confirmant l'organisme mandataire et liste des personnes et organismes membres du comité local ATI). | Mandataire |
| ○ Réserver à un des membres du CATI un siège d'observateur au sein du comité local ATI. | Comité local ATI |
| ○ Signer deux protocoles d'entente. | Mandataire, CRÉ,
Emploi-Québec |
| ○ Élaborer un plan de travail et le soumettre au comité régional. | Comité local ATI |

Moyens suggérés :

- Rencontres d'information
- Rencontres de travail

Étape 2 – Diagnostic

Responsables

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| ○ Réaliser un portrait de milieu quantitatif et qualitatif (données statistiques, climat social, infrastructures en place, services offerts à la population, sentiment d'appartenance des citoyens...). | Comité local ATI |
| ○ Comprendre la réalité et la dynamique du milieu. | Comité local ATI |
| ○ Favoriser la participation des citoyens. | Comité local ATI |
| ○ Analyser les données recueillies. | Comité local ATI |
| ○ Établir un diagnostic. | Comité local ATI |
| ○ Diffuser le diagnostic. | Comité local ATI,
instances locales |

Moyens suggérés :

- Recherches statistiques
- Rencontres de professionnels
- Animation du milieu par :
 - Focus groupe
 - Consultation
 - Dîner-conférence
 - Visite du quartier
 - Colloque, forum...
 - Portrait du quartier par des photos
 - Troupe de théâtre

⁵ Le mandataire devra déposer la demande FQIS, en copie conforme, au comité de gestion de l'entente de partenariat, s'il veut obtenir du financement en provenance de l'entente.

Étape 3 - Mobilisation initiale

Responsables

- Encourager la prise en charge du milieu.
- Susciter l'adhésion à la démarche.
- Définir une structure de fonctionnement.
- Se doter d'une vision commune.
- Définir des objectifs d'intervention à partir du diagnostic établi.
- Délimiter les zones d'intervention à partir du diagnostic établi.

Comité local ATI
Comité local ATI
Comité local ATI
Comité local ATI
Comité local ATI
Comité local ATI

Moyens suggérés :

- Animation du comité local représentant le milieu
- Partage du leadership
- Utilisation du diagnostic

Étape 4 - Planification de l'intervention

Responsables

- Élaborer un plan d'action concerté à partir des objectifs identifiés.
- Identifier des indicateurs de résultats.
- Promouvoir le plan d'action.
- Adopter et diffuser le plan d'action.

Comité local ATI
Comité local ATI
Comité local ATI
Comité local ATI,
instances locales

Moyens suggérés :

- Animation du comité local représentant le milieu
- Partage du leadership
- Animation du milieu par :
 - Focus groupe
 - Consultation
 - Dîner-conférence
 - Colloque, forum...
 - Troupe de théâtre

Étape 5 - Réalisation des projets

Responsables

- Planifier, organiser et coordonner les activités inscrites au plan d'action concerté.
- Respecter les coûts, les délais.
- Réaliser les tâches nécessaires à la réalisation des projets.

Promoteur identifié du projet,
Comité local ATI
Promoteur identifié du projet,
comité local ATI
Promoteur identifié du projet,
comité local ATI

Moyens suggérés :

- Animation du comité local représentant le milieu
- Partage du leadership

Étape 6 – Évaluation

Responsables

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| ○ Évaluer les résultats. | Promoteur identifié du projet, comité local ATI, instances locales, CATI |
| ○ Évaluer la démarche. | Comité local ATI, instances locales, CATI |
| ○ Élaborer des stratégies d'amélioration aux projets. | Promoteur identifié du projet, comité local ATI |
| ○ Diffuser les retombées des projets. | Comité local ATI, instances locales |
| ○ Reconnaître la contribution des personnes, des intervenants et des organisations. | Instances locales |

FINANCEMENTS DISPONIBLES DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

Entente spécifique sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

En mars 2008, l'Agence de Santé et services sociaux de la Capitale-Nationale, Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale et le Bureau de la Capitale-Nationale, étant préoccupés par le développement des collectivités, ont signé, une entente spécifique sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette entente a pour objet de mettre en place et soutenir des initiatives de mobilisation visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui s'appuient notamment sur l'approche territoriale intégrée dans des communautés vulnérables de la région de la Capitale-Nationale.

Dans le respect de leur mission respective, les signataires se sont entendus pour collaborer à une démarche qui vise à :

- Contribuer à la mobilisation des forces vives des milieux en situation de défavorisation;
- Favoriser l'identification et la mise en œuvre d'actions concertées visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Améliorer les conditions de vie de la population vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, notamment des jeunes;
- Renforcer le tissu social dans les communautés les plus vulnérables.

Pour la prochaine année, 200 000 \$ sont disponibles pour supporter des démarches ATI sur des territoires de la région qui ont été ciblés à partir de différents indices de pauvreté.

Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)

« La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale institue une *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et crée le *Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)*, lequel vise à soutenir financièrement la réalisation de projets, d'actions et d'initiatives afin d'atteindre les buts de la stratégie nationale.

Dans la région de la Capitale-Nationale, ce Fonds dispose de 95 750 \$.

LEXIQUE

Instance locale	Les élus d'un territoire (préfets de MRC ou présidents d'arrondissement).
Mandataire	Organisme fiduciaire administrant les sommes allouées au comité local ATI.
Comité local ATI	Table de mobilisation créée ou reconnue comme étant responsable du déploiement de l'approche territoriale intégrée.
Promoteur	Organisme identifié afin de réaliser une ou des actions identifiées au plan d'action concerté.

ANNEXE

Composition du CATI

Organisme	Membre désigné
Emploi-Québec, direction régionale de la Capitale-Nationale 1010, rue Borne Québec (Québec) G1N 1L9	Marie-Luce Liberge, Conseillère en développement social marie-luce.liberge@mess.gouv.qc.ca Téléphone : (418) 687-3540 # 296
Agence de la santé et services sociaux de la Capitale-Nationale, direction régionale de Santé publique 2400, avenue D'Estimauville Beauport (Québec) G1E 7G9	Céline Morrow, Chef d'équipe Équipe Pauvreté, Développement social et des communautés celine.morrow@ssss.gouv.qc.ca Téléphone : (418) 666-7000 # 282
Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale 76, rue Saint-Paul, bureau 100 Québec (Québec) G1K 3V9	Nancy Lebeuf, Conseiller en développement patrice.routhier@crecn.qc.ca Téléphone : (418) 529-8475
Forum Jeunesse de la région de la Capitale-Nationale 76, rue Saint-Paul, bureau 100 Québec (Québec) G1K 3V9	Flavio Gavidia, Conseiller en développement flavio.gavidia@crecn.qc.ca Téléphone : (418) 529-8475
Centraide Québec et Chaudière-Appalaches 101-3100, avenue du Bourg-Royal Québec (Québec) G1C 5S7	Nadine Sirois, Coordinatrice nsirois@centraide-quebec.com Téléphone: (418) 660-2100
Regroupement des organismes de personnes handicapées de la région 03 190, Dorchester sud, bureau 20 Québec (Québec) G1K 5Y9	Olivier Collomb d'Eyramès, Directeur oliviercde@rop03.com Téléphone : (418) 647-0603
Service Canada 2327, boul. du Versant Nord, suite 190 Sainte-Foy (Québec)	Francine Pilote, Agente de développement francine.pilote@servicecanada.gc.ca Téléphone : (418) 681-2599 poste 2096
Ville de Québec, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire 160,76 ^e Rue Est, 3 ^e étage Québec (Québec) G1H 7H5	Yvon Desrosiers, Conseiller principal yvon.desrosiers@ville.quebec.qc.ca Téléphone : (418) 641-6412 #5319
Québec en forme 146, rue Bigaouette Québec (Québec) G1K 4L2 Téléphone 418 524-4423, poste 221	Dave Fortin, Agent régional dfortin@quebecenforme.org Téléphone 418 524-4423, poste 221

RÉFÉRENCES

Ninacs, Bill, *La mobilisation des communautés locales, compétences requises*, Coopérative de consultation en développement La Clé, Octobre 2007

SVP – *petite enfance, de l'orientation à l'initiative*, Centraide Québec-Chaudière-Appalaches

www.crecn.qc.ca/ATI.html

Revue Développement social, <http://www.inspq.qc.ca/DeveloppementSocial/default.asp>

Tremblay, Jean, *Un petit guide sur l'approche territoriale intégrée*, RQDS, 2006

Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2006

Mobilisation des communautés et stratégies d'action intégrées, *Actes du colloque, Agir ensemble ? C'est faisable, ça se fait !*, Octobre 2005, Montréal

Initiative montréalaise du soutien au développement social local, *Orientations et paramètres de gestion et d'évaluation*, 2006, Montréal

Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales, *Entente de développement social et économique visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale par l'approche territoriale intégrée : Guide à l'intention des directions régionales d'Emploi-Québec pour l'acheminement d'une demande de soutien financier (2007-2008)*, Mai 2007

<http://www.ecof.qc.ca/colloque/conferences.php>

Initiative montréalaise de soutien au développement social local, *Un quartier où il fait bon vivre*, Montréal